

Remerciements



Montigny-en-Gohelle

Lors du décès de

**Monsieur Eugène BROGNIEZ**

le témoignage de votre sympathie, le réconfort de votre présence et de vos sentiments nous ont profondément touchés. Nous vous en remercions sincèrement.

De la part de :

Madame Jeannine BROGNIEZ-DUPONT, son épouse  
Monsieur André BROGNIEZ et Madame Nathalie PRUVOST,  
Madame Béatrice BROGNIEZ,  
ses enfants  
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Pompes Funèbres Christiane DRIEUX  
4, rue du Parc - MONTIGNY-EN-GOHELLE © 03.21.76.12.32

1428429500

Montigny-en-Gohelle

Lors du décès de

**Madame Sophie ORZECKOWSKI**

le témoignage de votre sympathie, le réconfort de votre présence et de vos sentiments nous ont profondément touchés. Nous vous en remercions sincèrement.

De la part de :

M. et Mme César ORZECKOWSKI-DUPUIS,  
M. et Mme Anne-Carol PARENT-ORZECKOWSKI, ses enfants  
Ludvine, Anthony, Alexandre, ses petits-enfants

Pompes Funèbres Christiane DRIEUX  
4, rue du Parc - MONTIGNY-EN-GOHELLE © 03.21.76.12.32

1428677900

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2017 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.  
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Avis administratifs

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

COMMUNES D'AMES, AUCHEL, AUCHY-AU-BOIS, BRUAY-LA-BUISSIERE, FERFAY, HAILLICOURT, HESDIGNIEUL-LES-BETHUNE, LAPUGNOY, LIGNY-LES-AIRE, MAISNIL-LES-RUITZ, NOEUX-LES-MINES, RUITZ, VERQUIN

MISE A JOUR DES DOCUMENTS D'URBANISME  
SUITE AU CLASSEMENT DE LA CHAÎNE DES TERRILS

Suite au décret du 28 décembre 2016 portant classement, parmi les sites des départements du Pas-de-Calais et du Nord, des terrils formant la chaîne des terrils du bassin minier du nord de la France, les cartes communales des communes d'AMES et d'AUCHY-AU-BOIS, les plans locaux d'urbanisme des communes d'AUCHEL, BRUAY-LA-BUISSIERE, FERFAY, HAILLICOURT, HESDIGNIEUL-LES-BETHUNE, LAPUGNOY, MAISNIL-LES-RUITZ, NOEUX-LES-MINES, RUITZ, VERQUIN et le plan local d'urbanisme intercommunal ARTOIS-FLANDRES concernant la commune de LIGNY-LES-AIRE ont été mis à jour par arrêtés communautaires du 03 novembre 2017.

Les documents en lien avec cette mise à jour sont consultables dans les mairies concernées, aux antennes de Neux-les-Mines et d'Isbergues de la Communauté d'Agglomération de Bethune-Bruay, Artois Lys Romane.

Le Conseiller Délégué, Pascal BAROIS

142753200

Enquêtes publiques

MAIRIE DE DOUVRIN

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour la construction d'une messagerie sur la Parc des Industries Artois-Flandres sur la commune de DOUVRIN

Projet portant sur :

Le projet de construction d'une messagerie logistique et de bâtiments mineurs annexes, pour le compte de la société PROLOGIS France LXXIX E.U.R.L., domiciliée au 3 avenue Hoche - CS60006 PARIS, qui s'implantera sur un terrain situé dans la ZAC du PARC DES INDUSTRIES ARTOIS-FLANDRES à DOUVRIN.

La construction sera implantée sur un terrain de 110 872 m<sup>2</sup> (cent dix mille huit cent soixante-douze mètres carrés), cadastré AD681-682-652 et AE 947, situé dans la ZAC du PARC DES INDUSTRIES ARTOIS-FLANDRES à DOUVRIN. Le projet fait actuellement l'objet d'une demande de permis de construire sous les références PC 062 276 17 00032, déposée en mairie de DOUVRIN, le 25 octobre 2017, dont le délai est suspendu car l'objet de la demande rentre dans le cadre des projets soumis à une étude d'impact et à enquête publique suivant l'article R122-2 du code de l'environnement et l'article R423-32 du code de l'urbanisme. L'avis de l'autorité environnementale sera joint au présent dossier constituant l'enquête publique. L'ensemble des pièces de la demande de permis de construire ainsi que l'étude d'impact et des avis des personnes publiques consultées lors de la procédure d'instruction, constitueront le dossier soumis à l'enquête publique. En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de la commune de DOUVRIN en date du 05 janvier 2018, et des articles

L 123-1, L122-1 à L 122-7, L123-10 et R 122-2 du code de l'environnement, le projet susnommé sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours à compter du jeudi 25 janvier 2018 au lundi 26 février 2018 inclus. Monsieur Hervé TOUZART, commandant de police honoraire, retraité, désigné par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif, du 08 novembre 2017 N° E17000159/59, assumera la fonction de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé : Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de DOUVRIN, située Place BASLY. Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie ou un poste informatique sera également mis à disposition du public pour consulter la version dématérialisée du dossier.

Le dossier pourra également être consulté par le biais des sites internet des communes de DOUVRIN: www.douvrin.fr, de BILLY-BERCLAU : https://www.billy-berclau.fr, et du SIZIAF : http://parcdesindustries.com/, en suivant le lien suivant :

https://www.registre-dematerialise.fr/566 ; durant la durée de l'enquête. Le dossier pourra également être consulté par le biais du site internet créé à cet effet en suivant le lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/566 durant la durée de l'enquête. Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions éventuelles sur le projet susnommé pourront être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera mis à disposition du public en mairie de DOUVRIN pendant toutes les heures d'ouverture de la mairie de DOUVRIN. Elles pourront également être reçues par le Commissaire Enquêteur lors de ses permanences ou lui être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête : MAIRIE DE DOUVRIN - PLACE BASLY - 62138 DOUVRIN, qui les annexera aux registres d'enquête.

Par ailleurs, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être formulées du 25/01/2018 (8h30) au 26/02/2018 (17h30) sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/566 ; ou directement par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-566@registre-dematerialise.fr.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public en mairie de DOUVRIN les jours et heures suivants : Jeudi 25 Janvier 2018 de 8h30 à 12h00- Mercredi 21 Février 2018 de 8h30 à 12h00 - Lundi 26 Février 2018 de 14h00 à 17h30

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur WALKER Gregory, directeur du développement chez PROLOGIS France LXXIX E.U.R.L., chargé du suivi du dossier (téléphone : +33 474 823 053). Après l'enquête publique du projet susnommé, la procédure d'instruction de la demande de permis de construire reprendra pour un délai maximum de 2 mois, et fera l'objet d'un arrêté par le Maire au nom de la commune de DOUVRIN. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de DOUVRIN et seront consultables sur le site internet de la commune de DOUVRIN pendant un délai d'un an.

1426370400

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES DE BOURTHES, ERGNY ET WICQUINGHEM

OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'OUVRAGES  
DE RÉTENTION EN TÊTE DE BASSIN VERSANT DE L'AA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 22 janvier 2018, une enquête publique unique relative à l'opération d'aménagement d'ouvrages de rétention en tête de bassin versant de l'Aa en amont de WICQUINGHEM, aura lieu pendant 31 jours consécutifs, du 12 février 2018 au 14 mars 2018 inclus. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, de déclaration d'intérêt général, d'instauration d'une servitude de passage et d'instauration d'une servitude de rétention temporaire des eaux, déposée par la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. Elle se déroulera sur le territoire des communes de BOURTHES, ERGNY et WICQUINGHEM. Le siège de l'enquête est fixée en mairie de BOURTHES (11 rue de l'Eglise, 62250 BOURTHES).

Monsieur Jean-Marie PATOUT, officier de Sapeurs Pompiers, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les informations environnementales et les pièces exigées au titre de chacune des enquêtes initialement requises, en mairies de BOURTHES, ERGNY et WICQUINGHEM, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit :

- BOURTHES : le lundi de 15h00 à 19h00, le mercredi de 15h00 à 18h00, le vendredi de 15h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 ;
- ERGNY : le lundi de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 14h00 à 16h30 ;
- WICQUINGHEM : le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa : https://www.smagea.fr/enquetes-publiques-en-cours-2-2/

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP - rue Ferdinand Buisson - 62 020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignand directement sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet en mairies de BOURTHES, ERGNY et WICQUINGHEM ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de BOURTHES ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-decalais.gouv.fr), à la rubrique « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau », en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ». Les observations et propositions ainsi formulées et recueillies par le commissaire enquêteur seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (même rubrique) ainsi qu'au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 12 février 2018 de 09h00 à 12h00, en mairie de BOURTHES ;
- le lundi 19 février 2018 de 09h00 à 12h00, en mairie de WICQUINGHEM ;
- le samedi 24 février 2018 de 09h00 à 12h00, en mairie de BOURTHES ;
- le vendredi 2 mars 2018 de 14h00 à 17h00, en mairie de ERGNY ;
- le jeudi 8 mars 2018 de 09h00 à 12h00, en mairie de WICQUINGHEM ;
- le mercredi 14 mars 2018 de 15h00 à 18h00, en mairie de BOURTHES.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois représentée par son Président - Monsieur Philippe DUCROCCQ / Antenne d'Hucquelières - 14 Gd Place - 62 650 HUCQUELIERS / téléphone : 03.21.90.50.32 / mail : contact@cchpm.fr

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de BOURTHES, ERGNY et WICQUINGHEM ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté(s), sur la présente demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, sur la demande de déclaration d'intérêt général, sur l'instauration de la servitude de passage et sur l'instauration de la servitude de rétention temporaires des eaux.

1428423900

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté de décembre 2017 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.  
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Marchés publics de fournitures et services

Procédures adaptées de - 90 000 euros

MAIRIE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Ville de Fouquières-lez-Lens - Hôtel de Ville - 62740 FOUQUIERES-LEZ-LENS  
Tél. : 03.21.77.37.47 - Fax. : 03.21.49.33.40

II. POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Maire.

III. OBJET DU MARCHÉ : MARCHÉ DE TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN PÉLOU DANS LA COUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE CONDORCET A FOUQUIERES-LEZ-LENS

IV. PROCÉDURE DE PASSATION Marché selon la procédure adaptée

V. CONDITIONS RELATIVES DU MARCHÉ :

Financement : autofinancement budget de la collectivité, délai de paiement : 30 jours.

VI. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation.

VII. LIEU DE RETRAIT DES DOSSIERS :

REPROCOLOR 68 avenue du 4 Septembre 62300 LENS

Tél : 03.21.42.00.02 - Fax : 03.21.28.02.01

Ou par téléchargement sur le site http://www.lenumeriquedocument.com

VIII. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

D'ordre administratif : service des marchés publics de la commune

D'ordre technique : M. COLIN, Services Techniques municipaux - Tél : 03.21.77.37.47.

IX. VISITE DU SITE :

Une visite sur le site avant la remise de l'offre est obligatoire sur rendez-vous

Contacteur M. Colin - Tél : 03.21.77.37.47

X. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Le mercredi 28 février 2018 à 12 heures.

XI. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours.

XII. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Le lundi 23 janvier 2018

1428360900

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de - 90 000 euros

VILLE DE ROEUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- 1/ Maître d'ouvrage : Ville de ROEUX
- 2/ Mode de passation : Procédure adaptée
- 3/ Nature des travaux : " TRAVAUX DE RENOVATION ET DE RENFORCEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 1ÈRE TRANCHE A ROEUX "
- 4/ Réception des offres : vendredi 16 février 2018 - 18 heures 00
- 5/ Retrait du dossier de consultation : Ville de ROEUX - 1, rue de la mairie - 62118 ROEUX  
Ou par mail mairie@roeux.fr
- 6/ Renseignements complémentaires : Maître d'ouvrage : Mairie de ROEUX  
Mme. Jeannine DUMETZ - Tél : 03.21.55.38.56 - Fax : 03.21.22.11.19
- 7/ Critères d'attribution : 1-prix (60%), 2-valeur technique de l'offre (40%)
- 8/ Date d'envoi à la publication : 25 janvier 2018

1428553700

Procédures adaptées de + 90 000 euros

COMMUNE DE BULLECOURT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination de l'organisme qui passe le marché :  
Commune de BULLECOURT, Mairie, Place du 8 mai 1945, 62128 BULLECOURT  
Tél. 03 21 48 92 34 / Email. mairie.bullecourt@wanadoo.fr  
Pouvoir Adjudicateur : Madame le Maire de BULLECOURT,  
Objet du marché : TRAVAUX POUR LA RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-VAAST, 62128 BULLECOURT

Type de Marché : Exécution.  
Type de Procédure : Procédure adaptée selon Art. 27 du décret n° 2016-360 du 25.03.2016

Date de démarrage prévisionnelle des travaux : Avril 2018  
Durée prévisionnelle des travaux :

-Tranche Unique : 8 Mois  
Prestation divisée en lots : Oui. Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots:

-Lot 1 : Echaafaudages  
-Lot 2 : Maçonnerie-Pierre de taille  
-Lot 3A : Désamiantage  
-Lot 3B : Charpente-Couverture-Menuiseries

Délai minimum de validité des offres : 90 Jours.  
Qualification requises :

-Lot 1 : Echaafaudages : Références similaires,  
-Lot 2 : Maçonnerie-Pierre de taille : Qualibat 2181 ou équivalent,  
-Lot 3A : Désamiantage : Qualibat 1512 ou équivalent,  
-Lot 3B : Couverture : Qualibat 3193 ou équivalent,

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants (ordre décroissant) :

- 1. la valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (60%)  
- 2. le prix global de la prestation (40%)

Retrait du dossier de consultation :  
Commune de BULLECOURT, Mairie, Place du 8 mai 1945, 62128 BULLECOURT

Tél. 03 21 48 92 34 / Email. mairie.bullecourt@wanadoo.fr  
ou consultation sur le site : https://marchespublics596280.fr

Visite obligatoire : Le mardi 13 Février 2018 à 16H00  
Renseignements complémentaires :

Les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de Madame le Maire de BULLECOURT - Mairie, Place du 8 mai 1945, 62128 BULLECOURT

Tél. 03 21 48 92 34 / Email. mairie.bullecourt@wanadoo.fr  
Les renseignements d'ordre technique pourront être obtenus auprès de :

François BISMAN, Architecte du Patrimoine - 9, Rue du Dieu de Marçq, 59800 LILLE  
Tel. 03.28.36.97.20 / Email. francois.bisman@nordnet.fr

Date limite de remise des offres : Vendredi 23 Février 2018 avant 12H00.  
Date d'envoi de l'avis à la publication : 22 Janvier 2018

1428348000